



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles

Bachelor européen

Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque

www.fede.education
version 0220





La Fédération Européenne Des Écoles - Federation for EDucation in Europe - FEDE

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée en Suisse en 1963, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Elle fédère un réseau international de plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 35 pays et sur 4 continents qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde.

La FEDE délivre plus de 150 diplômes et certificats européens accessibles en français et en anglais, pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain etc.), du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, jusqu'au DBA Doctorate of Business Administration.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 200 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	7
Contexte	7
Objectifs et compétences	7
Perspectives d'emploi	7
VAE – Validation des Acquis de l'Expérience	8
UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS	9
ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE	10
UC D31	12
Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque	12
A. Formation	12
B. Évaluation	20
C. Coefficient et crédits ECTS	20
UC D32	21
Epreuve Professionnelle de Soutenance	21
A. Objectifs	21
B. Stage ou Projet tutoré	21
C. Évaluation	21
D. Coefficient et crédits ECTS	25
UC B31	27
Langue Vivante Européenne 1	27
A. Objectif	27
B. Formation	27
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE	28
D. Évaluation	28
E. Coefficient et crédits ECTS	30
UC A2	32
Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	32
A. Objectifs	32
B. Formation	32
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE	34
D. Évaluation	34
E. Coefficient et crédits ECTS	34
UC A3	35
Le management interculturel et les ressources humaines	35
A. Objectifs	35
B. Formation	35
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE	38
D. Évaluation	38
E. Coefficient et crédits ECTS	38

LEXIQUE

UC : Unité Capitalisable

UE : Unité d'Enseignement

ECTS : Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

LV : Langue Vivante

PRESENTATION

Contexte

La Gestion du Patrimoine, de la Banque et de l'Assurance sont des secteurs économiques de premier plan. Le contexte concurrentiel actuel amène les secteurs de la Banque et de l'Assurance à se diversifier en proposant des produits transversaux, ce qui implique une évolution des métiers. Un professionnel possédant une triple compétence en banque, assurance et une vision globale du patrimoine sera particulièrement apprécié dans ce nouvel environnement.

Le secteur de la Gestion de Patrimoine en particulier évolue rapidement en raison de la complexité des règles financières, fiscales et du poids des législations internationales. Le conseil d'un professionnel du patrimoine est devenu une nécessité pour les personnes détentrices d'un patrimoine conséquent afin de le préserver et de le faire fructifier.

Les mutations des marchés, la digitalisation des services et l'augmentation des clients patrimoniaux sont autant d'indicateurs du développement du métier de conseil en gestion de patrimoine et de sa valorisation.

Objectifs et compétences

- L'acquisition des connaissances sur les fondamentaux de l'Assurance, de la Banque et de la gestion de Patrimoine
- Le développement des compétences techniques et commerciales
- La maîtrise des mécanismes juridiques, fiscaux et financiers liés à l'exercice de la profession de la gestion de patrimoine
- L'acquisition des techniques d'analyse, de diagnostic global et de bilan patrimonial
- L'acquisition des connaissances réglementaires, déontologiques de la profession
- La capacité à conseiller un client en fonction de son profil d'investisseur et de ses préoccupations patrimoniales

Perspectives d'emploi

Détenir un Bachelor européen de la FEDE, c'est bénéficier de nouvelles opportunités et d'un réseau professionnel international.

Le Bachelor européen Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque prépare les futurs professionnels des écoles FEDE aux fonctions de :

- Conseiller(ère) patrimonial(e) dans une agence bancaire ou un cabinet de gestion du patrimoine
 - Le conseiller(ère) patrimonial(e) a pour mission de conseiller ses clients en tenant compte du contexte juridique, fiscal et des objectifs patrimoniaux
- Responsable de clientèle dans une banque ou dans une société d'assurance
 - Le responsable de clientèle a pour mission de proposer des produits financiers ou produits d'assurance en cherchant la solution la plus adaptée à la situation de ses clients.
- Conseiller(ère) en placements financiers et immobiliers

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche volontaire pour toute personne souhaitant obtenir une certification en validant son expérience sans nécessairement suivre une formation. Une seule condition : avoir au moins 1 an d'expérience en lien direct avec la certification choisie.

Le Bachelor européen Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque est accessible par la VAE.

La VAE demandant une réflexion et un travail personnel important, il est essentiel de bien constituer le dossier qui démontrera l'expérience et les compétences du demandeur. La FEDE propose un accompagnement personnalisé.

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS

	Liste des unités capitalisables	Contenu	Horaires indicatifs en face à face pédagogique
Épreuves obligatoires	UE D UC D31	Expertise professionnelle	350 à 450 h
	UC D32	Stage ou projet tutoré	12 semaines
	UE B UC B31*	Langue vivante européenne 1 <i>Utilisateur indépendant</i>	80 à 100 h
	UE A UC A2	Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	40 à 60 h
	UC A3	Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	40 à 60 h
Épreuves facultatives	UC B32*	Langue vivante 2 <i>Utilisateur indépendant</i>	
	UC B33*	Langue vivante 3 <i>Utilisateur indépendant</i>	

* Le référentiel d'examens est commun pour toutes les langues vivantes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1 (UC B31), langue vivante 2 (UC B32) ou langue vivante 3 (UC B33).

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- Langue vivante 1 : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- Langues vivantes 2 et 3 : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE

Bachelor européen Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque				Temps plein, temps partiel, alternance		Formation tout au long de la vie	
Épreuves	U.C.	ECTS	Coeff.	Forme ponctuelle	Durée	Forme ponctuelle	Durée
D3 Expertise Professionnelle	D31	21	7	Épreuve professionnelle écrite	6h00	Épreuve professionnelle écrite	6h00
	D32	21	6	Entretien professionnel	0h30	Entretien professionnel	0h30
B31 Langue Vivante Européenne 1	B31.1	6	2	Ecrit	1 h	Ecrit	1 h
	B31.2	6	2	Oral	45min	Oral	45min
A2 Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	A2	3	1	QCM en ligne	40 min	QCM en ligne	40 min
A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	A3	3	2	QCM en ligne	40 min	QCM en ligne	40 min
Total		60	20				
Epreuves facultatives	B32 Langue Vivante 2	B32	6	Écrit + Oral	105 min	Écrit + Oral	105 min
	B33 Langue Vivante 3	B33	6	Écrit + Oral	105 min	Écrit + Oral	105 min

Pour les épreuves facultatives, les points au-dessus de 10/20, multipliés par 2, s'ajoutent au total des points.

UE D | Expertise
Professionnelle

UC D31

Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque

A. Formation

L'unité capitalisable D31 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation. Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 350 à 450 heures.

Contenu	Capacités attendues
Le contexte réglementaire (30 à 40 heures)	
<p>1. La réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La hiérarchisation de la réglementation <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation internationale - Les directives européennes - Les incidences sur le droit national • La réglementation des assurances <ul style="list-style-type: none"> - Les piliers de la réglementation - Les instances de représentation - l'homogénéisation des pratiques commerciales - Les règles nationales • La réglementation bancaire et financière <ul style="list-style-type: none"> - Les règles internationales et européennes - Les transpositions nationales - Les règles prudentielles - Le comparatif des pratiques bancaires • La réglementation boursière <ul style="list-style-type: none"> - Les lois de sécurité financière - Le rôle des régulateurs <p>2. Le cadre de tutelle de la profession</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aspect institutionnel <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de la profession - L'accès à la profession, les statuts professionnels - Le cadre juridique et réglementaire - Le fonctionnement et l'organisation • L'aspect déontologique <ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne conduite - La protection des clients - La lutte contre le blanchiment - Le démarchage bancaire et financier 	<p><i>Être apte à identifier les fondamentaux du droit et être capable d'appréhender l'environnement juridique de la profession pour respecter la réglementation lors du conseil au client</i></p> <p><i>Maitriser les pratiques en Banque, Assurance</i></p> <p><i>Identifier les particularités par secteur d'activités</i></p> <p><i>Maitriser les règles précontractuelles d'information et de conseil</i></p> <p><i>Appréhender l'organisation des métiers de la banque, de l'assurance et de la gestion de Patrimoine</i></p> <p><i>Être capable d'appréhender le cadre d'exercice de la profession, les obligations, les risques et la responsabilité du professionnel</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité <ul style="list-style-type: none"> - Le devoir de conseil et d'information - Les devoirs et obligations - La capacité à contracter - La responsabilité civile et pénale • La rémunération <ul style="list-style-type: none"> - Les types de contrats - Les types de rémunération 3. La digitalisation <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre réglementaire <ul style="list-style-type: none"> - La protection des données - Les conséquences pour le professionnel • Les sanctions <ul style="list-style-type: none"> - L'organisme de contrôle - Les sanctions administratives - Les sanctions pénales 	<p><i>Être capable d'identifier les conséquences de l'utilisation des outils informatiques et de la gestion des fichiers</i></p> <p><i>Appréhender la mise en conformité des paramètres de protection des données</i></p>
L'environnement juridique et fiscal du patrimoine (80 à 90 heures)	
<p>1. Le droit patrimonial</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité juridique <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la capacité juridique : Majeurs, mineurs, incapacité - Actes de disposition, actes d'administration - Définition de la personne (physique, morale) - Les mesures de protection • Le droit de propriété <ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine, définition et composition - Les modes d'acquisition et de cession - La détention et ses effets, la responsabilité • Le droit de la famille <ul style="list-style-type: none"> - Le mariage et les régimes matrimoniaux - Le PACS - Le concubinage - La filiation et l'adoption • La succession <ul style="list-style-type: none"> - La dévolution légale - Les libéralités, les droits du conjoint survivant - La réserve, la quotité disponible, rapport et réduction - La liquidation civile - Le droit international <p>2. Le droit des contrats</p> <ul style="list-style-type: none"> • La typologie des contrats 	<p><i>Savoir distinguer les différents statuts de la personne et les dispositions qui y sont rattachées</i></p> <p><i>Maitriser les différences entre les biens meubles et immeubles, les modalités du droit de la propriété et ses conséquences, les modes d'acquisition et de cession</i></p> <p><i>Savoir maitriser les modes de conjugalité, les régimes matrimoniaux et leurs conséquences juridiques, financières, fiscales, sociales</i></p> <p><i>Être capable de connaître la dévolution légale, les dispositions du défunt, les libéralités, le droit des héritiers réservataires et les limites juridiques</i></p> <p><i>Appréhender la liquidation civile d'une succession</i></p> <p><i>Appréhender les conventions internationales</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes formes de contrats - La formation des contrats - La validité des contrats - Les obligations <ul style="list-style-type: none"> • Le contrat immobilier - L'avant contrat - La conclusion du contrat - Les droits et obligations des parties <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats internationaux - La comparaison sur le formalisme - Les contrats bilatéraux <p>3. La fiscalité du capital et du revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes - Le budget d'un Etat - Le rôle de l'Europe - Les différents types d'impôts, impôts directs et indirects - La notion de territorialité - La gestion fiscale internationale, les principes de neutralité <ul style="list-style-type: none"> • La fiscalité du revenu - La définition, les principes - Les différents revenus d'activité - Les revenus fonciers - Les revenus mobiliers - Le calcul de l'impôt et son paiement <ul style="list-style-type: none"> • Les incitations fiscales - Le principe - Les différents dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • Les prélèvements sociaux - Le principe - Le prélèvement sur les revenus d'activité - le prélèvement sur les revenus du patrimoine <p>4. La fiscalité de la détention</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiscalité lors de l'acquisition - Les droits d'enregistrement en immobilier - La fiscalité de la consommation : la TVA - La comparaison européenne et internationale <ul style="list-style-type: none"> • Les impôts pour détention - La notion de cette taxation - Les taxes sur la propriété foncière - La taxation sur le patrimoine 	<p><i>Être capable de distinguer les différents types de contrats et le formalisme approprié</i></p> <p><i>Être en capacité d'effectuer des comparaisons avec les règles étrangères</i></p> <p><i>Comprendre le principe de l'impôt et des prélèvements et taxes, la place de l'impôt dans l'économie pour maîtriser le conseil fiscal</i></p> <p><i>Être capable d'identifier les principales règles de la fiscalité pouvant influencer sur la constitution du patrimoine du particulier</i></p> <p><i>Appréhender les différents types de revenus et leur traitement fiscal</i> <i>Être capable de maîtriser les optimisations fiscales</i></p> <p><i>Identifier l'impact des prélèvements sociaux et être en capacité de les appliquer selon le type des revenus ou capital</i></p> <p><i>Être capable de distinguer les droits d'enregistrement pour acquisition, la taxe sur la consommation et les impôts ou taxes pour détention d'un patrimoine</i></p>
--	---

<p>- Les incidences internationales</p> <p>5. La fiscalité de la transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le régime des plus-values <ul style="list-style-type: none"> - Les plus-values des valeurs mobilières - Les plus-values immobilières - Les modalités d'imposition - Les conséquences des délocalisations des biens • La transmission à titre gratuit <ul style="list-style-type: none"> - L'actif taxable - Les exonérations - L'évaluation des biens - Le calcul des droits - La fiscalité des donations • La fiscalité internationales <ul style="list-style-type: none"> - La présence de conventions internationales - L'absence de convention internationale <p>6. L'approche du patrimoine professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les statuts <ul style="list-style-type: none"> - Le statut social du dirigeant - Le statut juridique de l'entreprise - Les biens professionnels • Le régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> - Le régime des rémunérations -La transmission d'entreprise • La protection du patrimoine <ul style="list-style-type: none"> -Les optimisations de la protection du dirigeant - Les optimisations de la transmission 	<p><i>Maitriser le calcul des plus-values immobilières et des valeurs mobilières</i></p> <p><i>Appréhender les règles de la liquidation fiscale d'une succession et d'une donation. Comprendre l'application des conventions internationales</i></p> <p><i>Maitriser les principales formes de sociétés et identifier les conséquences juridiques, sociales, fiscales du statut du dirigeant</i></p> <p><i>Cerner les enjeux du patrimoine social et anticiper la transmission du patrimoine</i></p>
<p>La dimension bancaire et financière du patrimoine (80 à 110 heures)</p>	
<p>1. L'environnement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le marché monétaire <ul style="list-style-type: none"> - Les principes et le fonctionnement - Les Banques Centrales - Les banques nationales, leur rôle et leur fonctionnement - La politique monétaire • Les marchés financiers <ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes économiques - L'influence sur les marchés financiers - La réglementation des marchés - La place d'un marché national dans le cadre international 	<p><i>Identifier les mécanismes des marchés monétaires et l'organisation et les politiques économiques</i></p> <p><i>Différencier le financement par le crédit et par l'épargne</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la bourse <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de marchés - Les intervenants - La négociation en bourse - Les indices <p>2. Le crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès au crédit <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux types de crédit - Les formules mathématiques - Le calcul d'un crédit - Le tableau d'amortissement • Le formalisme <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat de crédit - Les étapes de l'obtention d'un crédit - la solvabilité de l'emprunteur - Le crédit immobilier - Les lois de protection de l'emprunteur • Les garanties <ul style="list-style-type: none"> - L'assurance garantie emprunteur - Les suretés • Les prêts aux entreprises <ul style="list-style-type: none"> - Les types de financement - Les types de crédits - La démarche de constitution du dossier <p>3. Le système bancaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les comptes <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement - Les moyens de paiement • L'Épargne <ul style="list-style-type: none"> - L'épargne à vue - L'épargne à terme - L'épargne logement <p>4. Les actifs financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs mobilières <ul style="list-style-type: none"> - Les actions et titres de capital - Les obligations et titres de dettes - Les risques, les rendements - Les opérations sur titres - Les notations • L'Épargne collective <ul style="list-style-type: none"> - Les OPCVM - Leur fonctionnement - Les produits dérivés 	<p><i>Comprendre les mécanismes boursiers, l'organisation, les ordres de bourse</i></p> <p><i>Connaître les différents types de crédits, leur fonctionnement et leur formalisme</i></p> <p><i>Maîtriser les paramètres de calcul d'un crédit, la solvabilité de l'emprunteur, la législation du crédit et les garanties qui y sont rattachées</i></p> <p><i>Appréhender le financement d'activité et d'investissement des entreprises</i> <i>Maîtriser le vocabulaire du financement des entreprises</i> <i>Connaître les informations nécessaires à la constitution du dossier</i></p> <p><i>Connaître les produits bancaires et leur fonctionnement afin de savoir conseiller un client pour une épargne de précaution ou dans un but d'achat immobilier</i></p> <p><i>Connaître les instruments financiers, la gestion collective pour conseiller un client afin d'optimiser financièrement son patrimoine</i></p>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> - Les placements structurés • La gestion de portefeuille - Les éléments fondamentaux - Les acteurs - Les modes de gestion - Les processus de gestion de portefeuille - Les principaux types de gestion, gestion indicielle, gestion éthique - les incitations fiscales à investir en actions (PEA) - La mesure des performances 	<p><i>Connaître les modes de gestion de portefeuille</i></p> <p><i>Connaître les techniques d'analyse financière</i></p>
La dimension assurantielle du patrimoine (90 à 110 heures)	
<p>1. La protection des biens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les assurances de biens et responsabilité - Les contrats - Leur fonctionnement • LES SINISTRES - Les principes - Le traitement de sinistre <p>2. La protection de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les statuts sociaux - Les régimes obligatoires - La santé - La prévoyance - La retraite <ul style="list-style-type: none"> • Les solution prévoyance - Les assurances collectives - Les assurances à incitation fiscale - Les assurances individuelles <ul style="list-style-type: none"> • Les solutions retraite - Les assurances collectives - Les assurances à incitation fiscale - Les assurances individuelles <ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic social - L'audit social - Les solutions d'optimisation en matière de prévoyance, retraite et épargne - Les solutions face aux aléas de la vie - Les solutions d'optimisation des régimes sociaux <p>3. L'assurance vie – Capitalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche juridique - Les types de contrats 	<p><i>Connaître les contrats fondamentaux en assurance de dommages</i></p> <p><i>Connaître les fondamentaux de la protection sociale de la personne</i></p> <p><i>Être capable de distinguer les différents contrats et d'en mesurer la pertinence en fonction des situations</i></p> <p><i>Maîtriser les mécanismes d'optimisation de la protection sociale</i> <i>Etablir un diagnostic social</i></p> <p><i>Connaître les leviers fiscaux et sociaux pour optimiser la rémunération immédiate et différée</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> - Les parties au contrat - Les droits et obligations <ul style="list-style-type: none"> • L'approche économique <ul style="list-style-type: none"> - L'épargne - Les supports - La gestion • Le fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> - La souscription - La capacité à contracter - la clause bénéficiaire - La vie du contrat • La fiscalité <ul style="list-style-type: none"> - La fiscalité du rachat - La fiscalité du décès <p>4. Les stratégies patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de transmission <ul style="list-style-type: none"> - La protection du conjoint - La protection des proches • Les stratégies d'optimisation patrimoniale <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation du patrimoine - L'objectif des revenus complémentaires 	<p><i>Maitriser l'ensemble des données de l'assurance vie afin de conseiller le client en fonction de sa situation matrimoniale, fiscale et patrimoniale</i></p> <p><i>Maitriser les enjeux des investissements sur les différents types de support</i></p> <p><i>Appréhender les notions de risques</i></p> <p><i>Maitriser les conséquences fiscales du dénouement d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation</i></p> <p><i>Appréhender les solutions patrimoniales de l'assurance vie et de la capitalisation</i></p>
Les stratégies patrimoniales immobilières (30 à 50 heures)	
<ul style="list-style-type: none"> • La typologie immobilière <ul style="list-style-type: none"> - l'immobilier d'usage - l'immobilier du rapport - l'immobilier professionnel - l'immobilier papier • L'Acquisition immobilière <ul style="list-style-type: none"> - dans l'ancien - dans le neuf • La société civile immobilière <ul style="list-style-type: none"> - La définition et le fonctionnement - L'outil de gestion du patrimoine - L'outil de transmission • L'Optimisation fiscale <ul style="list-style-type: none"> - Les différents dispositifs - Les stratégies patrimoniales 	<p><i>Comprendre l'environnement immobilier et la gestion du patrimoine immobilier</i></p> <p><i>Être capable de gérer et d'optimiser la valorisation d'un patrimoine immobilier</i></p> <p><i>Maitriser les dispositifs de défiscalisation immobilière</i></p>
Les techniques de vente et le bilan patrimonial (40 à 50 heures)	
<p>1. Les techniques de commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prospection 	

<ul style="list-style-type: none"> - les techniques de prospection • La gestion de la relation client <ul style="list-style-type: none"> - Les outils appliqués au secteur bancaire et financier - Les outils appliqués au secteur assurance - Les outils appliqués au secteur immobilier • Les techniques de négociation <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de communication - les techniques de questionnement - Le système d'information du client, canaux et services - Les stratégies de fidélisation • Le respect de la réglementation <ul style="list-style-type: none"> - Le démarchage - La vente à distance - Les informations précontractuelles <p>2. L'approche globale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collecte d'information <ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine - Les objectifs - Le profil d'investisseur • Le bilan patrimonial <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse du patrimoine - L'analyse financière • Les préconisations <ul style="list-style-type: none"> - La présentation des solutions - L'argumentation et la justification - La synthèse • L'utilisation des outils informatiques <ul style="list-style-type: none"> - La prise en main des logiciels professionnels <p>3. Le diagnostic économique et financier d'une entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse <ul style="list-style-type: none"> - Lecture des documents comptables d'une entreprise - Les données chiffrées : activité, rentabilité, structure financière, trésorerie, marge • Les diagnostics patrimoniaux de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Les actifs et passifs - Les méthodes d'évaluation - Les cessions et reprises 	<p><i>Être capable de mettre en place des actions de prospection et de GRC adaptées aux secteurs de la banque et de l'assurance</i></p> <p><i>Savoir distinguer les spécificités des services de la banque, de l'assurance, de la négociation immobilière et de la gestion de patrimoine</i></p> <p><i>Maitriser les techniques de communication professionnelles</i></p> <p><i>Connaître les enjeux de la fidélisation</i></p> <p><i>Savoir appliquer les règles du démarchage</i></p> <p><i>Maitriser les étapes de l'approche patrimoniale</i></p> <p><i>Savoir présenter un bilan patrimonial et les solutions adaptées</i></p> <p><i>Maitriser les techniques d'argumentation</i></p> <p><i>Comprendre l'environnement informatique, le big-data</i> <i>Intégrer les outils informatiques pour optimiser les opérations commerciales, la relation client et les études patrimoniales</i></p> <p><i>Acquérir une vision globale de l'activité comptable et financière de l'entreprise</i></p> <p><i>Appréhender les stratégies d'entreprise</i></p>
--	---

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 6 heures

Barème : 120 points

À partir d'un cas concret, conçu à l'aide de données réelles, le candidat doit analyser des situations et résoudre des problèmes de conseil en patrimoine à l'échelle nationale ou européenne. Il est confronté à un certain nombre de problèmes à résoudre sur le plan juridique, financier et fiscal ainsi qu'au plan marketing afin d'élaborer un diagnostic et de construire un projet de préservation et/ou de valorisation d'un patrimoine particulier ou professionnel.

Il devra mettre en œuvre ses qualités d'analyse (dans les domaines juridique, technique, fiscal, commercial), ses qualités d'argumentation, et pouvoir mobiliser ses connaissances pour faire des choix pour le compte du client et de la structure dans laquelle il est projeté.

Au-delà du contrôle de connaissances, cette épreuve doit mettre en évidence les qualités d'analyse et de synthèse du candidat, le réalisme et la cohérence de ses propositions et permettre de vérifier ses qualités de communication professionnelle. De nature synthétique, l'étude de cas qui a pour objet le conseil en patrimoine, fait appel aux techniques marketing, utilise les outils de gestion, peut mobiliser les connaissances économiques, et juridiques du candidat.

L'utilisation de la calculatrice et du Guide du Contribuable est autorisée.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 7 et permet de capitaliser 21 crédits ECTS.

UC D32

Epreuve Professionnelle de Soutenance

A. Objectifs

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, le stage ou projet tutoré implique l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Le Bachelor européen réalise une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi.

Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre d'une convention.

B. Stage ou Projet tutoré

Stage

Durée : 12 semaines

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions en rapport avec l'Assurance, la Banque et la gestion du patrimoine.

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité de gestion de l'assurance, de la banque, et du patrimoine.

Ou

Projet tutoré

Durée : ¼ du volume de la formation, hors stage

Contenu : Dans le cadre d'un travail individuel ou collectif, réalisation d'un mémoire retraçant l'ensemble des actions menées pour la réalisation d'une opération de gestion assurance, banque, patrimoine définie en début d'année et validée par le tuteur enseignant.

Capacités attendues : Mettre en œuvre une stratégie permettant la réalisation effective d'une action de gestion assurance, banque et patrimoine.

C. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités du candidat à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans un document écrit et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation du candidat, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du document écrit peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ;
- Soit des travaux plus théoriques.

1.1. Le stage en entreprise

Le stage doit se dérouler pendant la scolarité. Il doit avoir une durée de 12 semaines.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles du candidat, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion au candidat de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son rapport d'activité.

La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle du candidat, qu'il soit salarié à temps plein ou en alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du référentiel de l'examen FEDE présenté.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son rapport d'activité. La production d'un certificat de travail mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.3. Les travaux théoriques

L'obtention d'un stage en entreprise doit constituer la priorité mais les candidats peuvent éventuellement, en accord avec leur établissement de formation, appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet.

1.3.1. Contenu du projet

Ce projet peut avoir pour thème, par exemple :

- Une étude patrimoniale et le choix du ou des produits adaptés (assurances, immobilier, banque)
- Le conseil et la négociation de produits patrimoniaux
- L'étude d'un aspect théorique et son application dans l'entreprise

Dans la mesure du possible, ce projet aura une dimension européenne et sera élaboré en liaison avec une entreprise ou une organisation professionnelle où il pourrait trouver une application.

1.3.2. Rôle du tuteur

Le tuteur est un des enseignants du candidat. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- Suggérer des idées de projet ou d'étude ;
- Valider le projet et négocier avec le candidat l'évolution du projet ;
- Orienter ses recherches bibliographiques et documentaires ;
- Fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles ;
- Surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- Participer, le cas échéant au jury d'examen.

2. Le rapport d'activité ou le mémoire

Le document écrit présenté par les candidats stagiaires ou salariés est un rapport d'activité. Le document écrit présenté au titre de recherches théoriques est un mémoire.

Ce document écrit constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation et représente 50% de la note finale.

2.1. Le contenu du document écrit

Le document écrit ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité du candidat ou à un simple compte rendu de lecture.

Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre au candidat de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du document écrit est importante, il doit respecter une ordonnance classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- Introduction ;
- La demande ou la commande ;
- La problématique ;
- L'idée de départ, le projet initial ;
- Les hypothèses de recherche ;
- Les résultats attendus ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les arguments du projet, les propositions ;
- L'évaluation, la comparaison avec d'autres projets ;
- La confrontation avec la réalité, le terrain, les entreprises ;
- Les résultats éventuellement obtenus ;
- Les outils de contrôle éventuellement mis en place ;
- Les avantages apportés par le projet ou l'étude.

2.2. Présentation du rapport ou du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4 ;
- Nombre de pages : de l'ordre de 40 pages (plus ou moins 20 %) hors annexes ;
- Impression recto seul ;
- Marges 2,5 cm de chaque côté ;
- Interligne 1,5 ;
- Relié.

Le rapport ou mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 10 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par le candidat, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise...).

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat ;
- Numéro de candidat attribué par la FEDE ;
- Titre éventuel du rapport ou du mémoire ;
- « Examens de la FEDE » ;

- « Rapport d'activité [ou mémoire] présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de [année] ».

Il devra contenir un sommaire au début, une bibliographie à la fin et éventuellement une table des annexes. Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc.
Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour le candidat.

2.3. Délai de fourniture du document écrit

Les rapports d'activités ou mémoires doivent être envoyés en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. L'épreuve dure 30 minutes. Pas de temps de préparation.
La soutenance orale représente 50% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 10 à 15 min)

Dans un premier temps, le jury invitera le candidat à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire le candidat à « lire » son rapport ou mémoire devant le jury. Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique.

Le candidat s'efforcera donc de retracer, d'une manière construite et raisonnée, son cheminement dans le choix d'un sujet ou d'un projet, les difficultés qu'il a connues et comment il les a surmontées, la place que ce projet a prise par rapport à son projet professionnel global, l'intérêt qu'il a trouvé, le bénéfice qu'il a tiré d'un travail personnel d'élaboration et de recherche, les contacts qu'il a pu nouer à cette occasion avec des professionnels, des organisations, les suites qui seront éventuellement données...

Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

Le candidat peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

Le candidat a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 10 à 15 minutes, le candidat ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (15 à 20 min)

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du document écrit, et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

Toutefois, s'agissant de la partie « soutenance orale » de l'épreuve, le jury évaluera moins la précision et la justesse des éléments de réponse technique fournis que la capacité, de la part du candidat, à maîtriser la situation de communication, à comprendre et à traiter une objection, à organiser un discours, à convaincre...

4. Objectifs et critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités suivantes (les performances écrites et les performances orales ayant le même poids pour la note finale) :

Concernant le document écrit (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer par écrit	<ul style="list-style-type: none"> • S'exprimer par écrit en respectant les règles de style et l'orthographe de sa langue • Avoir une pensée claire • Organiser sa pensée selon un plan organisé et explicite • Répondre aux exigences de présentation et de contenu qui sont définies dans le référentiel de l'épreuve
2. Capacité à élaborer une pensée construite sur des problèmes techniques liés au monde de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les aspects techniques abordés dans le mémoire et faire preuve d'une véritable autonomie dans les domaines concernés
3. Capacité à témoigner des compétences professionnelles et savoir-faire attendues d'un étudiant spécialisé dans son domaine et conforme à son niveau	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer son savoir-faire professionnel dans un contexte technique lié à sa spécialité et conforme au niveau visé

Concernant la soutenance (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer oralement	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer une présentation générale correcte s'exprimer par oral correctement et clairement • Organiser ses idées • Maîtriser le déroulement de l'épreuve, gérer son temps • Choisir ses arguments • Convaincre • Faire preuve d'écoute active
2. Capacité à tirer parti, pendant l'exposé et la discussion, de documents de travail professionnels (documentations, catalogues, réalisations personnelles, annexes diverses)	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser parfaitement les documents qu'il apporte • Être à l'aise dans la présentation et l'utilisation de ces documents en tant qu'appui de la communication orale (ce n'est pas la qualité en elle-même des documents qui est évaluée)
3. Capacité à porter un jugement objectif sur la teneur et le résultat de l'étude ou du projet tutoré	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre de la distance et mesurer l'intérêt et le bénéfice personnel et professionnel qu'il a tiré de ses recherches, investigations et contacts avec les entreprises

D. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 6 et permet de capitaliser 21 crédits ECTS.

UE B

Langue Vivante
Européenne

UC B31

Langue Vivante Européenne 1

Utilisateur indépendant – Niveau B1 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1 (UC B31), langue vivante 2 (UC B32) ou langue vivante 3 (UC B33).

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatifs)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

A. Objectif

Acquérir le niveau B1 écrit et oral de maîtrise d'une langue européenne.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 80 à 100 heures.

Utilisateur Indépendant, Niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe

Écouter	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs... Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.
Lire	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
Prendre part à une conversation	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).
S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.
Écrire	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants de très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation**UC B31.1 – Langue Vivante Européenne 1 (Epreuve écrite)**

Nota : aucun dictionnaire n'est autorisé.

Durée : 1 heure

1. Compréhension écrite

Étude de deux textes de 150 à 250 mots accompagnés de questions écrites.

1er texte : 4 questions

2ème texte : 4 questions

Total : 8 questions

2. Connaissances lexicales et grammaticales

Questionnaire de connaissances lexicales et grammaticales (portant sur les textes et/ou sur les thèmes du programme).

Lexique : 12 questions

Grammaire : 12 questions

Total : 24 questions

Les réponses à ces 32 (8 + 24) questions seront reportées par le candidat sur une feuille type QCM fournie par la FEDE.

3. Courrier

Rédaction d'un courrier (lettre, fax, mail ou mémo) dans la langue étrangère choisie par le candidat à partir d'un canevas fourni dans cette même langue étrangère, éventuellement en réaction à un document fourni dans l'énoncé (publicité, offre d'emploi, courrier).

Il s'agit essentiellement de tester les capacités de l'étudiant à rédiger et à élaborer une réponse correcte et logique en utilisant des « phrases simples visant à satisfaire des besoins simples et concrets ».

Nombre de mots : de 100 à 150 ; la présentation ne fera pas l'objet de notation, mais pourra contribuer à l'évaluation (sous forme de bonus par exemple).

Barème :

QCM : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

Compréhension écrite (8 questions x 3) : 24 points

Test lexical (12 questions x 3) : 36 points

Test grammatical (12 questions x 3) : 36 points

Courrier : 24 points

Total : **120 points**

UC B31.2 – Langue Vivante Européenne 1 (Epreuve orale)

Nota : aucun dictionnaire n'est autorisé.

Durée : 45 minutes

Préparation (25 min)

Le candidat tire au sort un document iconographique parmi un choix de 6 à 12 documents et doit préparer une présentation et un commentaire en réaction à ce document.

Le document iconographique est une photographie, un dessin, un graphique ou un montage de plusieurs de ces éléments portant sur les thèmes du référentiel et des sujets d'actualité s'y rapportant.

Le candidat peut prendre des notes mais uniquement comme support d'oral ; toute lecture mot à mot in extenso sera sanctionnée.

Passation (20 min)**1. Présentation et commentaire**

Présentation et commentaire par le candidat du document iconographique.

L'examineur doit laisser au candidat le temps de s'exprimer seul afin de juger de la logique du discours.

2. Entretien

Entretien entre l'examineur et le candidat sur le document.

3. Test de compréhension orale

L'examineur lit au candidat un texte de 150 mots maximum (portant sur les thèmes du référentiel et sujets d'actualité s'y rapportant) et lui pose 6 questions de compréhension.

Les questions sont posées au fur et à mesure de la lecture du texte ; chaque passage n'est lu qu'une seule fois. La prise de notes est autorisée (l'exercice porte sur la compréhension et non sur la mémorisation au sens strict).

4. Entretien

Entretien sur la spécialité professionnelle du candidat (expérience acquise ou en cours, projet tutoré, spécialisation présente et future...)

Liste des thèmes de l'épreuve de Langue Vivante**1. L'Europe**

- La citoyenneté européenne ;
- Les institutions politiques européennes (Il s'agit d'entraîner les élèves à la compréhension et à l'utilisation d'un vocabulaire spécifique et non de reprendre le cours préparant à l'UE A).

2. Le monde du travail (vu d'une manière générale)

- Les relations humaines ;
- Les aspects sociaux (aménagement du temps de travail / formation / conflits / délocalisation...);
- Les conditions de travail dans le(s) pays européen(s) de la LV (Langue Vivante) choisie par l'étudiant.

3. Économie générale

- La monnaie et les marchés financiers ;
- La mondialisation.

4. Vie pratique

- Lettre d'entreprise : demande de renseignements, proposition, commande, réservation... (Le but est de rester dans une utilisation de base, commune à tout poste occupé dans l'entreprise, l'épreuve étant commune à tous les Bachelors Européens) ;
- Offres d'emploi (lecture et réponse) ;
- Le téléphone : expressions-types / appels / réceptions d'appels...

- 5. **Communication**
 - Relations publiques, publicité ;
 - Nouveaux moyens technologiques de communication.
- 6. **Arts, culture et patrimoine**
 - Histoire, civilisations et sociétés ;
 - Grands courants de pensées.
- 7. **Sujets d'actualité**
 - Grands sujets de politiques européennes et internationales ;
 - Sujets de société : environnement, santé...

Notation de l'épreuve orale - Capacités évaluées :

1- Facultés d'expression - Aisance	20 pts
2- Compréhension orale (situation d'entretien et test de compréhension)	30 pts
3- Adéquation et richesse du vocabulaire	20 pts
4- Correction grammaticale	20 pts
5- Organisation logique du discours	20 pts
6- Capacité à analyser et à argumenter sur les sujets abordés	10 pts
Total	120 pts

E. Coefficient et crédits ECTS

L'épreuve écrite UC B31.1 vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 6 crédits ECTS.

L'épreuve orale UC B31.2 vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 6 crédits ECTS.

UE A | Culture et Citoyenneté
Européennes

UC A2

Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action

A. Objectifs

- Comprendre le modèle européen et ses particularités, aux plans historique et culturel ;
- Acquérir des connaissances précises sur les institutions européennes et leur fonctionnement ;
- Comprendre le modèle européen d'un point de vue réglementaire et juridique ;
- Acquérir un ensemble de savoirs nécessaires pour envisager la création d'une activité économique dans un pays de l'Union européenne.

B. Formation

L'unité capitalisable A2 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 à 60 heures.

Contenu	Capacités attendues
Chapitre 1 : Géopolitique de l'Europe → Fiches CCE soumises à évaluation : 1, 2, 3	
<ul style="list-style-type: none"> • Géographie : le continent européen, un isthme avec des limites naturelles et conventionnelles • Identité européenne façonnée par l'histoire depuis 2000 ans à partir des socles hellénique, romain et judéo-chrétien • Identité européenne portée par de grands mouvements de pensée (Renaissance au XV^{ème} siècle, Humanisme au XVI^{ème} siècle, Lumières au XVIII^{ème} siècle, Romantisme au XIX^{ème} siècle) • Le principe des Etats Nations au XIX^{ème} siècle et début XX^{ème} siècle prend le pas sur l'idée européenne • La renaissance de l'idéal européen aux lendemains de la seconde guerre mondiale • Des critères géopolitiques mais surtout politiques et culturels au cœur de la construction européenne depuis la seconde guerre mondiale 	<i>Connaître la géopolitique et l'histoire de l'Europe pour aborder, comprendre, analyser l'actualité européenne et pour mesurer les enjeux et défis de la construction européenne</i>
Chapitre 2 : Histoire contemporaine de la construction européenne → Fiches CCE soumises à évaluation : 4, 5, 6 → Fiche CCE hors-évaluation : 7	
<ul style="list-style-type: none"> • Les prémices de la construction européenne de 1945 à 1949 • La formation de l'Europe communautaire entre 1946 et 1956 • La CEE entre 1957 et 1968 • Elargissement et Approfondissement : accélération de deux processus de 1969 à 2000 • L'élargissement entre 2004 et 2013 • La philosophie politique européenne sur les élargissements de 2003 à nos jours 	<i>Connaître l'histoire contemporaine de la construction européenne à travers notamment les procédés et les moyens mis en œuvre par l'Union européenne (UE) pour répondre aux défis politiques européens et méditerranéens mais également aux défis de la mondialisation</i>

Chapitre 3 : Le fonctionnement de l'Union européenne	
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22 ➔ Fiche CCE hors-évaluation : 19 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les 6 Traités européens <ul style="list-style-type: none"> - Apports et nature dominante • Le Droit de l'Union européenne (UE) <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Sources du Droit communautaire - Fondements de l'UE : principes et implications (primauté, subsidiarité, attribution des compétences) - répartition des compétences avec les domaines d'action <ul style="list-style-type: none"> - valeurs démocratiques - économie de marché - 5 libertés fondamentales • Les 7 Institutions et les 4 principaux Organes européens <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement et objectifs - Interactions entre eux - Interventions du citoyen européen • Les droits du citoyen européen <ul style="list-style-type: none"> - Protection des Droits de l'Homme (la CEDH de 1950 du Conseil de l'Europe et la Charte des droits fondamentaux de 2000 de l'Union européenne) - Droits liés à la citoyenneté européenne 	<p><i>Connaître et comprendre le Droit de l'Union (ou Droit communautaire) : ce qu'il recouvre et de quelle manière, son fonctionnement et ses rouages, sa protection de plus en plus accrue vis-à-vis du citoyen européen, et ce qu'il implique pour aujourd'hui et pour demain</i></p> <p><i>Comprendre et assimiler le transfert ou le partage volontaire de la souveraineté des Etats à l'UE qui les représente</i></p> <p><i>Intégrer l'objectif pratique : savoir utiliser les principes de l'UE dans l'environnement personnel ou professionnel (par tous citoyens européens, étrangers, étudiants, professionnels installés en Europe ou à l'étranger)</i></p> <p><i>Comprendre que le citoyen (dans son acception la plus large) est le destinataire final des règles édictées par l'UE</i></p> <p><i>Comprendre que les règles et les droits issus de l'UE et du Conseil de l'Europe sont protecteurs des intérêts du citoyen</i></p>
Chapitre 4 : Enjeux, défis et avenir de la construction européenne	
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Fiche CCE soumise à évaluation : 23 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'avenir de l'UE conditionné par les défis européens et mondiaux • Son avenir : Union fédérale ? Union resserrée à cercles concentriques ? Union de libre-échange ? Reprise totale de la souveraineté des Etats ? 	<p><i>Mesurer les enjeux et défis européens et mondiaux (drogue, immigration, populisme...) pour mieux cerner les desseins à venir de la construction européenne</i></p>
Chapitre 5 : L'Union européenne, l'Europe et le monde	
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 24, 26, 27, 28, 29 ➔ Fiches CCE hors-évaluation : 25, 30, 31 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les Organisations internationales <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil de l'Europe - L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) • Les OING et leur rôle 	<p><i>Comprendre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme</i></p> <p><i>Appréhender le rôle participatif et contributif des OING aux débats politiques européens et internationaux</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments internationaux d'accueil des migrants • La protection des minorités nationales en Europe 	<p><i>Appréhender l'accueil des migrants en Europe à travers certains instruments internationaux à l'échelon mondial, international et européen</i></p> <p><i>Appréhender la difficile conciliation de la reconnaissance et de la garantie des droits aux minorités nationales par l'Europe avec les droits inaliénables de l'homme et les systèmes politiques et juridiques de certains Etats</i></p>
<p>Chapitre 6 : Focus sur la corruption – Module construit en partenariat avec le GRECO</p> <p>→ Fiches CCE soumises à évaluation : 32, 33</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir la corruption • Les différentes formes de corruption • Cartographier et mesurer la corruption • Les causes de la corruption • Endiguer la corruption • Les standards internationaux de lutte contre la corruption 	<p><i>Appréhender les conséquences de la corruption</i></p> <p><i>Connaître les termes spécifiques du vocabulaire de la lutte contre la corruption</i></p> <p><i>Distinguer les moyens de lutte contre la corruption, en aval et en amont</i></p> <p><i>Appréhender les enjeux de la dimension internationale de la lutte contre la corruption</i></p>

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants :

- 32 fiches de synthèse comportant des outils d'auto-évaluation pour se préparer à l'épreuve ;
- 2 notes de synthèse distinguant le contenu essentiel à retenir pour l'évaluation ;
- Deux e-books en appui à l'apprentissage : *L'Europe, unicité des valeurs, diversité culturelle* et *La construction européenne, ses institutions dans le cadre international* ;
- De très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en ligne

Durée : 40 minutes

Nombre de questions : 40 questions

Nombre de propositions : 2 à 4 propositions de réponses par question. Une seule proposition est exacte.

Total de points : 120

Le barème de notation est le suivant :

- **+ 3 points par bonne réponse**
- **0 point par réponse erronée**
- **0 point par non-réponse**

NB : Formation en présentiel : heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

E. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 1 et permet de capitaliser 3 crédits ECTS.

UC A3

Le management interculturel et les ressources humaines

A. Objectifs

- S'approprier certains codes culturels afin de comprendre leurs impacts dans les relations interpersonnelles ;
- Accompagner et favoriser la mobilité des salariés et des talents afin de leur permettre d'évoluer dans un contexte international.

B. Formation

L'unité capitalisable A3 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Le management interculturel et les ressources humaines en Europe** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 à 60 heures.

Contenu	Capacités attendues
Partie 1 : Le management interculturel en Europe	
La nature de la culture et ses effets au sein de l'environnement de professionnel	
1. Les grandes composantes de la culture européenne <ul style="list-style-type: none"> • Bases ethnique, linguistique et religieuse • Fondements économiques, technologiques et politiques • Culture et style de vie • Education et culture 	<i>Analyser l'origine des cultures pour comprendre leur impact sur les valeurs fondamentales de l'individu</i>
2. La gestion d'une équipe multiculturelle <ul style="list-style-type: none"> • Diversité ethnique • Diversité linguistique • Les discriminations 	<i>Comparer les différentes cultures pour comprendre la relation entre la culture et le comportement au travail</i>
La communication dans une organisation internationale	
1. Valeurs fondamentales et dimensions culturelles <ul style="list-style-type: none"> • Edward T. Hall et les dimensions cachées • Geert Hofstede et les enjeux de la diversité culturelle • L'analyse interculturelle de Fons Trompenaars • Edgar Schein et la notion de culture d'entreprise 	<i>Communiquer pour gérer la diversité culturelle et transformer les différences en atouts pour accroître la performance de l'activité</i>
2. La culture d'entreprise ou d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • La construction des valeurs de l'entreprise • Enjeux éthiques et enjeux d'images 	<i>Déterminer les principes de l'identité d'une entreprise pour fédérer les équipes autour de valeurs et d'éléments de langage</i>

<ul style="list-style-type: none"> • Impact de la culture d'entreprise 	<p><i>Considérer l'impact psychologique de la culture pour le concilier aux objectifs des organisations supranationales</i></p>
La complexité de la culture et le management des conflits culturels	
<p>1. Culture générationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différences générationnelles • Les effets de leviers des contrastes de motivation • Création et gestion d'équipes transgénérationnelles <p>2. Culture européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identité européenne : un sentiment diffus travaillé par des influences majeures • Une identité historique collective cohabitant avec des identités locales <ul style="list-style-type: none"> • L'Europe et les régions voisines <p>3. Langue et culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identité culturelle au risque de la diversité linguistique • Langage et pensée : plurilinguisme et multiculturalisme <p>4. La résolution des conflits culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proactivité et réactivité • Méthodes et cas particuliers 	<p><i>Distinguer les modes de pensée et la langue des générations pour réunir des équipes multigénérationnelles autour d'un projet commun</i></p> <p><i>Utiliser les différences générationnelles pour garantir la transmission des compétences</i></p> <p><i>Appréhender la place de l'Europe dans le monde par son histoire, ses fondements et son contexte géopolitique pour mesurer les contraintes et opportunités associées</i></p> <p><i>Analyser le marché européen, en différenciant les contextes propres à chaque pays et leurs savoir-faire, afin de rayonner dans le monde</i></p> <p><i>Utiliser des langues et leur dimension culturelle pour intégrer les mécanismes d'échanges culturels, artistiques, économiques</i></p> <p><i>Communiquer et appréhender les différences culturelles en Europe pour construire dans la diversité une pensée convergente</i></p> <p><i>Maîtriser les outils de gestion des conflits culturels et reconnaître la nécessité d'inscrire la démarche de gestion dans un processus long</i></p>
Partie II : Les ressources humaines en Europe	
Les notions essentielles du droit du travail en Europe	
<p>1. La hiérarchie des sources du droit</p> <p>2. La durée du travail en Europe</p> <p>3. Les salaires en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disparités salariales • Charges sociales et coût du travail <p>4. Mobilité internationale au sein d'une organisation internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détachement : statut et exemple contractuel • Expatriation : statut et exemple contractuel • Transfert : statut et exemple contractuel 	<p><i>Connaître les aspects pratiques et le cadre légal en matière de ressources humaines en Europe pour déployer des mesures liées au droit du travail</i></p> <p><i>Adapter la gestion des RH en fonction des écarts constatés dans les pays européens pour garantir la performance de la structure sur les différents sites d'implantations européens</i></p> <p><i>Gérer les mouvements de personnel pour accompagner le développement d'une organisation à l'international en comprenant l'intérêt et les risques à la fois pour le salarié et l'entreprise</i></p>

<p>5. Les métiers au sein des institutions européennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des institutions de l'Union européenne : métiers, carrières et Service Volontaire Européen (SVE) • Dans le cadre du Conseil de l'Europe : agents permanents et agents temporaires 	<p><i>Appréhender les spécificités contractuelles et statutaires des salariés des institutions européennes</i></p>
<p>Les formalités d'immigration dans un cadre professionnel</p>	
<p>1. Les espaces européens et leurs enjeux respectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Espace Economique Européen • L'Union européenne • L'espace Schengen <p>2.Exemples de formalités administratives par pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Belgique • France • Royaume-Uni • Suède 	<p><i>Appliquer et suivre les formalités d'immigration pour accompagner la mobilité internationale et participer au pilotage de projets spécifiques liés à la mobilité des talents</i></p>
<p>Les systèmes de protection sociale en Europe</p>	
<p>1. L'émergence de la protection sociale en Europe : nouvelle forme de responsabilité des États envers les citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration universelle des Droits de l'Homme et premiers systèmes assurantiels • Organisation Internationale du Travail (OIT) <p>2. Le Conseil de l'Europe et la mobilité des travailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte sociale européenne (1961) • Code européen de sécurité sociale (1964) • Les conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale entre États <p>3. L'Union européenne : des premiers traités à la Carte européenne d'assurance maladie</p>	<p><i>Appréhender les enjeux culturels de la protection sociale en Europe</i></p> <p><i>Mettre en place et respecter les règles de la protection sociale applicables au sein des différents pays d'Europe pour faciliter la mobilité professionnelle et protéger les salariés</i></p> <p><i>Connaître les possibilités de liaison entre régimes des différents pays de l'U.E. pour renforcer l'ouverture à l'internationale de l'entreprise</i></p> <p><i>Comprendre le fonctionnement général des différentes branches de protection sociale dans les pays de l'U.E.</i></p> <p><i>Mettre en place un système de veille des évolutions en matière de règles de la protection sociale en Europe</i></p>

4. Les tendances actuelles en matière de sécurité sociale en Europe <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux défis • Variables d'ajustement 	
La responsabilité sociale des entreprises (RSE)	
1. LA RSE : définition et enjeux <ul style="list-style-type: none"> • Des origines au concept : entre volontarisme et obligation • Définition de la RSE : entre enjeux sociaux et sociétaux 	<i>Comprendre les enjeux liés à la Responsabilité sociale des entreprises en Europe et les envisager comme des leviers d'action pour renforcer l'entreprise</i>
2. Le périmètre de la RSE <ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices • La notion de sphère d'influence • La RSE et les institutions européennes 	<i>Appréhender le rôle de la Responsabilité sociale des entreprises dans la part croissante des enjeux sociaux dans le développement durable aux côtés des enjeux économiques et environnementaux</i>
3. La question sociale au cœur de l'entreprise : les textes de références de la RSE <ul style="list-style-type: none"> • RSE et RH, prise en compte des risques psychosociaux • Respect des Droits de l'Homme et lutte contre les discriminations 	<i>Comprendre comment la responsabilité sociale des entreprises impacte la gestion des ressources humaines dans un contexte européen</i>

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants :

- 12 notes de synthèse comportant des outils d'auto-évaluation pour se préparer à l'épreuve ;
- Un e-book en appui à l'apprentissage : *Le Management Interculturel et les Ressources Humaines en Europe* ;
- De très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en ligne

Durée : 40 minutes

Nombre de questions : 40 questions

Nombre de propositions : 2 à 4 propositions de réponses par question. Une seule proposition est exacte.

Total de points : 120

Le barème de notation est le suivant :

- **+ 3 points par bonne réponse**
- **0 point par réponse erronée**
- **0 point par non-réponse**

NB : Formation en présentiel : Heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

E. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 3 crédits ECTS.



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles
www.fede.education



INGO holding participatory status with the Council of Europe
ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO holding consultative status with La Francophonie
ONG dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

FEDE - Rue du Rhône, 114 - 1204 Genève - SUISSE
www.fede.education - fede@fede.education

Adresse: Résidence DRARGA Appt N°61, 4ème étage,
Avenue Yaacoub El Mansour, Gueliz, 40000 -Marrakech
Fixe: +212 524 43 87 68 / Whatsapp: +212 625 88 17 53
Email: contact@mmgschool.education